

Certificat à l'égard d'un règlement administratif (conformément au paragraphe 14 (1) du Règlement de l'Ontario 48/01 et au paragraphe 56 (9) de la Loi de 1998 sur les condominiums, et dont il est question au paragraphe 38 (1) du Règlement de l'Ontario 49/01)

Loi de 1998 sur les condominiums

association condominiale..... n°

(ci-après « l'association ») certifie ce qui suit :

1. Le document joint aux présentes en annexe A est une copie conforme du règlement administratif n°
2. Le règlement administratif a été adopté conformément à la *Loi de 1998 sur les condominiums*.
3. *(Veuillez cocher la déclaration qui s'applique)*

[Case à cocher] Les propriétaires de la majorité des parties privatives de l'association ont voté en faveur de la confirmation du règlement administratif avec ou sans modification (si l'alinéa 56 (10) (a) de la *Loi de 1998 sur les condominiums* s'applique, mais que le paragraphe 14 (2) du Règlement de l'Ontario 48/01 ne s'applique pas).

[Case à cocher] La majorité des propriétaires présents ou représentés par procuration à une réunion de propriétaires ont voté en faveur de la confirmation du règlement administratif avec ou sans modification (si l'alinéa 56 (10) (a) de la *Loi de 1998 sur les condominiums* et le paragraphe 14 (2) du Règlement de l'Ontario 48/01 s'appliquent).

4. *(Veuillez cocher la déclaration suivante si le règlement administratif est un règlement administratif conjoint adopté en vertu de l'article 59 de la Loi de 1998 sur les condominiums)*

[Case à cocher] Le règlement administratif est un règlement administratif conjoint adopté en vertu de l'article 59 de la *Loi de 1998 sur les condominiums*, qui n'entre pas en vigueur avant que les associations qui l'ont adopté, soit....., en aient enregistré une copie conformément au paragraphe 56 (9) de la *Loi de 1998 sur les condominiums*.

Fait le.....

Association condominiale.....n°

(signature) *(nom en caractères d'imprimerie)*.....

(signature) *(nom en caractères d'imprimerie)*.....

(Apposer le seau de l'Association et ajouter une déclaration portant que les signataires sont autorisés à lier l'Association.)